

## Appel à cotisation/don 2025 Collège des Amateurs

Cher adhérent, chère adhérente,

Votre engagement pour notre association est précieux et nous permet d'être soutenu dans nos actions. Notre association est aujourd'hui **reconnue d'intérêt général**, nous pouvons désormais recevoir des dons et émettre des reçus fiscaux. Le reçu fiscal permet au particulier donateur de bénéficier d'une **réduction d'impôts** d'un montant égal à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% du revenu global. Par exemple, pour un **don de 100€** vous déduirez 66€ de vos impôts et **il ne vous coûtera en réalité que 34€**. La déduction s'élève à 60 % de la somme versée si les donateurs sont des entreprises. Pour ceux qui souhaiteraient faire un don à l'APJRC au travers de l'IFI, contacter Michèle Quentin, déléguée de l'APJRC, au 06 11 46 50 71.

### Cotisations / dons (choisissez une option) :

- Membre actif individuel.....45 €
- Membre actif couple ou raison sociale.....60 €
- Membre de soutien don .....100 € et plus
- Membre bienfaiteur don ... .....300 € et plus

Nom ou raison sociale.....  
Adresse.....  
.....  
Téléphone .....  
Courriel.....

Date :

Signature :

#### Règlement par :

- Chèque à l'ordre de l'APJRC, à envoyer à l'adresse : 22 rue de la république,  
45000 ORLEANS

Ou

- Virement au CIC Banque Régionale de l'Ouest  
RIB : 30047 14670 00017843201 Clé 94  
IBAN : FR76 3004 7146 7000 0178 4320 194 / CMCIFRPP

*En cas de règlement par virement, merci d'indiquer votre nom de famille sur  
l'intitulé du virement.*